

Questions orales

● (1450)

[Traduction]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LA SOCIÉTÉ CHRYSLER

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Quelle a été la réaction du cabinet au nouveau marché que le ministre lui a proposé concernant la société Chrysler? Le ministre fera-t-il une déclaration à la Chambre à propos de cette affaire ou va-t-il s'esquiver de la Chambre pour aller tenir une conférence de presse?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, je n'ai pas encore présenté de proposition au cabinet concernant la société Chrysler. Lorsqu'il y aura une décision de prise à ce propos, je me ferai un plaisir, le cas échéant, de faire une déclaration, avec l'accord des leaders parlementaires.

Des voix: Oh!

M. Gray: Je pense que le député devra se contenter de ronger son frein en attendant que nous annonçons une décision, lorsque nous serons en mesure de le faire, si jamais il y en a une de prise dans cette affaire.

M. Deans: Maintenant qu'il a restreint la portée de ses promesses, le ministre pourrait-il préciser combien de dollars seront investis au Canada en 1981, 1982 et 1983? Combien des emplois actuels seront gardés et quelles pièces exactement de la nouvelle voiture K seront fabriquées ici?

M. Gray: Madame le Président, je n'ai conclu aucun accord avec la société Chrysler. Je serais très heureux d'en faire connaître les détails, le cas échéant.

* * *

LES MARQUES DE COMMERCE

LA PRÉSENTATION D'UNE NOUVELLE LOI

M. W. Kenneth Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné que la réglementation des marques de commerce n'a pas été modifiée de façon appréciable depuis 1954, et vu que l'adoption d'une nouvelle loi sur les marques de commerce en nécessiterait une révision complète, le ministre pourrait-il dire à la Chambre à quelle date nous pouvons nous attendre à recevoir la nouvelle loi?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, l'honorable député a raison. Il s'agit d'un dossier qui devra être discuté par cette Chambre très bientôt. Malheureusement, le calendrier législatif est tellement chargé que l'étude de plusieurs projets de loi excellents doit être retardée. J'ose espérer que l'opposition coopérera avec le *house leader* du gouvernement afin de trouver une méthode visant à accélérer l'adoption de nombreux projets comme celui-ci à la Chambre au cours des prochaines semaines.

[Traduction]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DESTINÉ À RÉSOUDRE LE PROBLÈME DES DISPARITÉS RÉGIONALES

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances au sujet du programme de crédit d'impôt aux fabricants. D'après le ministre, ce programme a été conçu pour les investissements nouveaux consentis par l'industrie dans des zones désignées en raison de leur taux de chômage élevé et de leurs bas revenus. Comment le ministre explique-t-il qu'au Nouveau-Brunswick il y a au moins quatre régions qui appelleraient tout naturellement l'assistance de ce programme, aux points de vue chômage et revenu par tête, au même titre que celles qui ont été désignées en Nouvelle-Écosse? Il y a deux autres régions au moins qui devraient avoir droit au programme d'après les mêmes critères, au même titre que celles qui ont été effectivement désignées. Comment le ministre peut-il expliquer cela, si ce n'est par le fait que ces régions sont représentées par des députés conservateurs?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Non, madame le Président, cette conclusion serait injustifiée. Nous ne procédons pas comme le gouvernement qu'il a appuyé quand il a supprimé des programmes de décentralisation dans les circonscriptions ayant élu des non-ministériels. Nous avons laissé tomber ces procédés. Nous avons le programme de crédit d'impôt pour des régions du pays qui répondent à des critères économiques, et non politiques. Si les régions dont il parle ont été écartées, c'est qu'elles n'y avaient pas droit pour des raisons économiques et non politiques.

M. Corbett: Madame le Président, les pêcheurs vous diront que c'est de la bouette, et le ministre le sait fort bien. Est-ce qu'il ne veut pas réétudier cette question et désigner toutes les régions qui satisfont aux critères, puisqu'il vient de dire que les décisions seront prises de façon juste et équitable? Est-ce que le ministre ne veut pas réfléchir, et faire désigner ces régions qui satisfont au double critère de chômage élevé et de faibles revenus par habitant? Est-ce qu'il veut donner à la Chambre et aux Maritimes l'assurance que tous les programmes futurs seront répartis également entre toutes les régions qui y ont droit?

M. MacEachen: Madame le Président, il faudrait expliquer au député que c'est le ministère de l'Expansion économique régionale qui a été chargé de choisir ces régions. Comme je l'ai dit dans l'exposé budgétaire, j'ai présenté ce crédit d'impôt sur l'insistance du ministre, qui désirait offrir une incitation puissante pour les régions les plus pauvres du pays. C'est le ministre de l'Expansion économique régionale et ses services qui ont défini les critères et choisi les régions, et non moi ou le ministère des Finances. Je suis persuadé que le ministre de l'Expansion économique régionale serait tout aussi désireux que moi de veiller à une stricte application de ces critères dans la répartition des crédits. J'assume qu'il serait injustifiable de s'en remettre à d'autres critères.